

Questionnaire 2022

Déclaration de revenus des particuliers

AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER

Veillez répondre aux questions suivantes et nous faire part des particularités de votre situation dans la section « Commentaires ». Consultez l'annexe « **Nouveautés 2022** » pour connaître les crédits ou changements qui pourraient s'appliquer à votre situation.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir ce questionnaire dûment complété avec vos relevés et autres documents nécessaires à la production de vos déclarations, **en version papier ou électronique (format PDF)**. Veuillez **NE PAS** nous faire parvenir des fichiers photo envoyés à partir de téléphones intelligents puisqu'ils s'avèrent souvent illisibles, ce qui pourrait résulter d'erreurs, voire retarder le processus d'envoi de vos déclarations. Notez que tous les originaux que vous nous ferez parvenir vous seront remis.

Vous recevrez vos déclarations de revenus en version électronique (PDF) par l'entremise de votre accès à notre nouveau portail sécurisé.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

VOUS

Nom : _____

Date de naissance : _____

N.A.S. : _____

Adresse : _____

Tél. domicile : _____

Tél. travail : _____

Cellulaire : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

ÉTAT CIVIL

Célibataire Marié* Divorcé

Conjoint de fait Séparé Veuf

Votre état civil a-t-il changé au cours de l'année ?

Oui Non

Date du changement (jj/mm) : _____

* Si vous êtes marié, quel est votre régime matrimonial ?

Société d'acquêts Séparation de biens

Communauté de biens

VOTRE FAMILLE

Conjoint : _____

Date de naissance : _____

N.A.S. : _____

Courriel : _____

Cellulaire : _____

Si déclarations non produites par notre cabinet :

Revenu net du conjoint

Selon ligne 23600 (fédéral) : _____

Selon ligne 275 (Québec) : _____

PUGE selon ligne 11700 (fédéral) : _____

Remboursement PUGE
selon ligne 21300 (fédéral) : _____

* Si nous produisons les déclarations de vos enfants, veuillez nous fournir les informations suivantes :

Nom de l'enfant : _____ Courriel : _____ Cellulaire : _____

Nom de l'enfant : _____ Courriel : _____ Cellulaire : _____

Nom de l'enfant : _____ Courriel : _____ Cellulaire : _____

Si vous avez des enfants ou avez une autre personne à votre charge (ex. : aidant naturel pour un parent avec déficience), veuillez compléter l'annexe « **Famille** ». Si vous êtes **séparé ou divorcé**, complétez l'annexe « **Séparation-Divorce** » au lieu de l'annexe « **Famille** ».

Déclaration de revenus des particuliers (suite)

VOTRE SITUATION PERSONNELLE (suite)

Tout au long de l'année, avez-vous habité seul ou uniquement avec des enfants mineurs ou aux études postsecondaires? Oui Non

BIENS ÉTRANGERS (voir annexe « Biens étrangers »)

À un moment quelconque durant l'année, avez-vous détenu des biens étrangers dont le **coût total** dépassait 100 000 \$? Oui Non

(si oui, fournir le détail à ladite annexe)

ÉLECTIONS CANADA

Êtes-vous citoyen canadien? Oui Non

Conjoint : Oui Non

À titre de citoyen canadien, autorisez-vous l'ARC à communiquer votre nom, adresse, date de naissance et citoyenneté à Élections Canada ? Oui Non

Conjoint : Oui Non

DOCUMENTS À FOURNIR

- Copie des avis de cotisation de l'année 2021.
- Copie des états de compte des acomptes provisionnels effectués pour 2022.
- Déclarations de revenus de l'année précédente. (si non produites par le cabinet)
- Copie de la correspondance reçue des autorités fiscales, s'il y a lieu.

QUESTIONS

Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec (résidents du Québec seulement)

Étiez-vous (et votre conjoint, le cas échéant) couvert pendant toute l'année par une assurance médicaments offerte par un régime d'assurance collective ?*

Oui Non

Si seulement **une partie de l'année**, veuillez nous fournir la période de couverture :

Du _____ Au _____

Veuillez indiquer si vos enfants majeurs, pour lesquels nous produisons les déclarations de revenus, sont couverts par une assurance médicaments ?

Oui, avec parents Oui, avec leur employeur
 Oui, avec RAMQ Non

Si seulement **une partie de l'année**, veuillez nous fournir la période de couverture :

Du _____ Au _____

* Si vous êtes couvert par le régime public de la RAMQ, veuillez répondre « NON ».

Remboursement transféré au conjoint (pour les déclarations du Québec)

Si vous avez droit à un remboursement, souhaitez-vous transférer une partie ou la totalité de ce remboursement à votre conjoint (le cas échéant) si celui-ci a un solde dû ?

Oui Non

Si votre conjoint a droit à un remboursement, peut-on vous transférer une partie ou la totalité de ce remboursement pour payer votre solde dû, le cas échéant ?

Oui Non

Transfert des revenus de pension admissibles

Si vous avez gagné un revenu de pension admissible, êtes-vous d'accord à ce que le revenu de pension soit fractionné (imposé) entre les deux conjoints afin de réduire votre fardeau fiscal ?

Oui Non

Transfert des dons de bienfaisance

Dans la mesure où cela est plus avantageux pour votre famille, acceptez-vous que les dons de bienfaisance soient regroupés dans les déclarations de revenus d'un seul conjoint ?

Oui Non



REVENUS

Afin de vous aider à rassembler les documents nécessaires à la préparation de votre déclaration de revenus, veuillez répondre aux questions ci-dessous, fournir les documents demandés et compléter les annexes supplémentaires, s'il y a lieu. Veuillez fournir les informations pour toutes les personnes de votre famille pour lesquelles nous devons préparer les déclarations de revenus 2022.

En tant que résident du Canada, vous devez déclarer vos revenus de toutes provenances, c'est-à-dire vos revenus pour 2022, de sources canadienne et étrangère.

- | | | |
|---|--|--|
| 1. Êtes-vous salarié ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4, T4A / Relevé 1, Relevé 2 et Relevé 22. |
| 2. Avez-vous exercé des options d'achat d'actions ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir les informations qui vous ont été fournies par votre employeur à cet effet, incluant votre feuillet T4/Relevé 1. |
| 3. Avez-vous d'autres revenus d'emploi ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A / Relevé 1 et Relevé 2 ou autres documents reçus. |
| 4. Avez-vous reçu des prestations d'assurance-emploi, CNESST, SAAQ, IVAC, assistance sociale ou RQAP pour un congé de maternité ou paternité ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4E, Relevé 5 et Relevé 6. |
| 5. Êtes-vous un travailleur autonome non incorporé (professionnel de la santé ou autres qui gagnent un revenu d'entreprise ou de profession) ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez joindre vos feuillets T4A/Relevé 1 et compléter l'annexe <i>Renseignements nécessaires - Professionnels de la santé ou Travailleurs autonomes</i> , s'il y a lieu, selon votre situation. |

Veuillez aussi compléter et joindre l'annexe « **Activités des entreprises sur Internet** ». Si vous êtes travailleur autonome et que vous êtes inscrit au Registre des entreprises du Québec (REQ), veuillez nous fournir votre numéro d'entreprise : _____
 Veuillez vérifier votre inscription au REQ. Si des changements sont nécessaires, veuillez imprimer l'inscription au REQ et inclure cette copie annotée avec les informations à corriger.

- | | | |
|---|--|---|
| 6. Avez-vous reçu des paiements de pension (rentes du Québec, du Canada, pension de la sécurité de vieillesse ou allocation de retraite) ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A, T4A(P), T4(OAS), Relevé 1 et Relevé 2. |
| 7. Avez-vous effectué des retraits ou reçu des montants de vos REER, FERR, régime de pension ou autres ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4RSP, T4RIF, T4PS, Relevé 2 et Relevé 25. |
| 8. Avez-vous effectué des retraits d'un régime d'épargne-études ou reçu une bourse d'études ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T4A, Relevé 1 et Relevé 2. |
| 9. Avez-vous reçu, en 2022, des montants pour la PUGE (Prestation Universelle pour la Garde d'Enfants), même si ceux-ci étaient pour des années antérieures ? | <input type="radio"/> Oui
<input type="radio"/> Non | Si oui, veuillez nous faire parvenir le feuillet RC62. Dans le cas des époux et des conjoints de fait, la PUGE est imposable entre les mains du conjoint ayant le revenu net le moins élevé, peu importe lequel des deux a reçu le montant. |

Si nous ne faisons pas la déclaration de votre conjoint, veuillez indiquer le montant déclaré à la ligne 11700 de sa déclaration fédérale _____ \$.



REVENUS (suite)

10. Avez-vous reçu des revenus de placements (dividendes, intérêts, revenus de fiducie, société de personnes ou abris fiscaux) ?
- Oui Si oui, veuillez nous faire parvenir vos feuillets T3, Relevé 16, T5, Relevé 3, T5013, Relevé 15, T101, Relevé 11, T5008 et Relevé 18.
- Non
11. Avez-vous disposé (vendu) de biens de placements (actions, obligations, fonds communs, etc.) de vos comptes :
- Avec courtier ?
- Oui Si oui, veuillez obtenir auprès de celui-ci, et ce, pour chaque compte, le sommaire des gains et pertes en capital pour l'année.
- Non
- Sans courtier (exemple : compte en direct) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir votre suivi de placements tout en vous assurant que toutes les ventes de l'année y sont inscrites, incluant le coût d'achat (ou coût moyen s'il y a lieu) ainsi que le prix de vente. Si vous n'avez pas de suivi, veuillez nous fournir tous les détails et relevés pour les transactions de l'année.
- Non
12. Avez-vous reçu ou aliéné (vendu, cédé, échangé, donné, etc.) de la monnaie virtuelle (comme le Bitcoin) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir les détails.
- Non
13. Avez-vous disposé (vendu) de biens (résidence, chalet, immeuble locatif, terrain, oeuvres d'art, bijoux, etc.) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir le détail pour chaque disposition faite au cours de l'année, incluant la date d'achat et de vente du bien, le prix d'achat et vente, incluant la devise si elle n'est pas le dollar canadien. Veuillez fournir toute autre information que vous jugez pertinente.
- Non
- Une disposition réputée doit aussi être déclarée dans vos déclarations de revenus. Celle-ci peut survenir lors d'un changement d'usage sur un bien. Par exemple, un bien locatif (ou une partie) qui change d'usage pour être utilisé comme une propriété résidentielle ou, à l'inverse, une propriété résidentielle qui devient un bien locatif.*
14. Avez-vous eu un changement d'usage d'un bien au cours de l'année ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir les détails.
- Non
15. Avez-vous reçu d'autres revenus, avec ou sans feuillets ?
- Oui Si oui, veuillez nous faire parvenir tout autre feuillet reçu.
- Non Si aucun feuillet n'a été reçu, veuillez nous faire parvenir une feuille en indiquant le détail des revenus additionnels (exemple : revenus provenant de l'étranger).
16. Avez-vous reçu des versements anticipés (exemples : prime au travail, frais de garde d'enfants ou maintien à domicile des aînés) ?
- Oui Si oui, veuillez joindre le Relevé 19.
- Non
17. Détenez-vous un immeuble locatif (ou plusieurs), seul ou en copropriété ou autres ?
- Oui Si oui, veuillez compléter l'annexe *Revenus et dépenses de location de biens immeubles*.
- Non
18. Avez-vous reçu une pension alimentaire ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir le montant, le nom du payeur et indiquer si ce montant était pour vous ou pour les enfants. Si c'est la première année, veuillez nous faire parvenir une copie de l'entente ou du jugement.
- Non



DÉDUCTIONS

Cette section vous aidera à rassembler les documents et informations nécessaires afin que vous puissiez bénéficier des déductions ou crédits disponibles selon votre situation fiscale pour l'année 2022.

1. Avez-vous des dépenses d'emploi déductibles (salarié) ?
- Oui** Si oui, veuillez nous faire parvenir les formulaires T2200 et TP-64.3 dûment complétés et signés par votre employeur, ainsi que le détail de vos dépenses d'emploi.
- Non**

*Si vous étiez en télétravail à cause de la pandémie, veuillez prendre connaissance de notre document **Questionnaire - COVID-19**.*

2. Avez-vous payé des cotisations syndicales et professionnelles pour vous permettre d'obtenir un salaire et qui ne sont pas indiquées sur votre feuillet T4/Relevé 1 ?
Celles-ci ne doivent pas avoir été payées ou remboursées par votre employeur.
- Oui** Si oui, veuillez nous fournir les reçus officiels pour ces cotisations.
- Non**

3. Avez-vous cotisé à un REER en 2022 ou dans les 60 premiers jours de 2023 ?
- Oui** Si oui, veuillez nous faire parvenir les feuillets officiels émis à cette fin. Veuillez aussi vous assurer de nous faire parvenir les feuillets pour toutes les cotisations REER effectuées dans les premiers **60 jours de 2023**, car ces cotisations doivent être inscrites à votre déclaration de revenus 2022.
- Non**

4. Avez-vous un solde de régime d'accession à la propriété (RAP) ou un solde au régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) à rembourser ?
- Oui** Si oui, nous utiliserons une partie de votre contribution REER en remboursement du solde minimum annuel applicable.
- Non**

5. Avez-vous des dépenses de véhicule et de frais de bureau à domicile en tant que travailleur autonome ?
- Oui** Si oui, veuillez compléter les annexes *Dépenses de frais de bureau à domicile* et *Dépenses de véhicule*.
- Non**

6. Avez-vous déménagé ?
- Oui** Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.
- Non**

- Oui** Avez-vous vendu votre résidence ? Si oui, veuillez nous faire parvenir le contrat d'achat et de vente de la propriété vendue (nous communiquerons avec vous pour obtenir de plus amples renseignements, si nécessaire).
- Non**

- Oui** Suite à votre déménagement, est-ce que vous vous êtes rapproché de 40 km de votre nouveau lieu de travail ou d'études ?
- Non** Si oui, nous communiquerons avec vous pour obtenir de plus amples renseignements.



DÉDUCTIONS (suite)

6.1 Avez-vous acquis pour la première fois une habitation ?

- Oui** Si oui, veuillez fournir la date d'acquisition de la propriété :
 Non _____ (JJ-MM-AAAA).

Numéro de matricule ou désignation cadastrale sur le compte de taxes municipales de l'habitation (ou fournir le compte de taxes).

Qui est le propriétaire de la résidence ?

- Vous Vous et votre conjoint
 Votre conjoint Vous et une autre personne

Si vous avez coché « vous et une autre personne », veuillez fournir les renseignements de l'autre personne :

Nom : _____

Prénom : _____

N.A.S. : _____

Si nous ne produisons pas la déclaration de l'autre copropriétaire, veuillez nous indiquer qui réclame le crédit applicable :

- Vous Vous et votre conjoint
 Votre conjoint Vous et une autre personne

6.2 Avez-vous acquis une nouvelle habitation pour en faire le lieu principal de résidence d'une personne handicapée ?

- Oui** Si vous avez répondu oui, veuillez nous fournir le nom et le numéro d'assurance sociale de cette personne handicapée.
 Non

Nom : _____

Prénom : _____

N.A.S. : _____

7 Avez-vous fait des travaux portant sur des installations d'assainissement des eaux usées résidentielles ?

- Oui** Si oui, veuillez nous fournir la date de l'entente conclue avec l'entrepreneur, tous les détails relatifs à ce dernier, les montants payés et travaux effectués ou le formulaire TP-1029.AE *Crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles 2022* dûment complété. Veuillez noter que l'entente doit avoir été conclue avec l'entrepreneur après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} avril 2027. Les travaux doivent avoir été payés en 2022 pour pouvoir demander ce crédit dans votre déclaration de 2022. Vous devez obtenir et nous fournir une copie de l'attestation TP-1029.AE.A dûment remplie et signée par l'entrepreneur responsable des travaux.
 Non



DÉDUCTIONS (suite)

8. Êtes-vous un travailleur autonome **non incorporé** (professionnel de la santé ou autres) ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez compléter l'annexe **Renseignements nécessaires - Professionnels de la santé** ou **Travailleurs autonomes**, selon votre situation, le tout afin de refléter tous vos revenus et dépenses.
9. Avez-vous des intérêts MAPA ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous fournir le relevé de compte indiquant le total des intérêts payés à déduire pour 2022. Ne pas inclure des montants déjà sur l'annexe de revenus et dépenses d'entreprise, s'il y a lieu.
10. Avez-vous payé des intérêts pour effectuer des placements ou payé des honoraires professionnels ou légaux, ou des frais de courtage et de gestion de placements ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous fournir les relevés ou reçus officiels émis à cet effet.
11. Avez-vous payé des frais de garde d'enfants ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels (Relevé 24 et autres). Pour obtenir un crédit d'impôt au Québec, un relevé 24 est maintenant nécessaire.
12. Avez-vous payé pour des activités admissibles à la condition physique des enfants ou pour des activités artistiques pour les enfants? Veuillez noter que ces crédits ne s'appliquent plus au niveau fédéral, mais pourraient être applicables dans certaines provinces. Au Québec, votre revenu familial ne doit pas dépasser 146 450 \$ afin de pouvoir bénéficier de ces crédits. **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2022.
13. Si vous êtes un éducateur admissible, avez-vous payé pour des fournitures scolaires ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2022.
14. Avez-vous payé des intérêts sur prêts étudiants ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels pour les montants payés en 2022.
15. Avez-vous payé des frais de scolarité (études postsecondaires ou pour améliorer les compétences professionnelles, pour vous, votre conjoint ou vos enfants) ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels. Les formulaires T2202 et Relevé 8 doivent habituellement être téléchargés par l'étudiant directement sur le site de l'université ou du cégep. Pour les études faites à l'extérieur, vous devez demander à l'université de vous fournir le formulaire TL11A dûment complété et signé.
16. Avez-vous fait des contributions politiques ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels.
17. Avez-vous fait des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés ? **Oui** **Non** Si oui, veuillez nous faire parvenir les reçus officiels.



DÉDUCTIONS (suite)

18. Avez-vous payé une pension alimentaire ?
- Oui Si oui, veuillez vous assurer de compléter l'annexe **Séparation-Divorce**.
- Non Si vous avez payé une pension à votre ex-conjoint et une pension pour enfant, veuillez indiquer les montants pour chacun.
- Pension payée au conjoint en 2022 : _____
- Pension payée pour enfant en 2022 : _____
- Si c'est la première année, veuillez nous faire parvenir une copie de l'entente ou du jugement.
19. Avez-vous payé des frais d'adoption ou traitement de l'infertilité ?
- Oui Si oui, veuillez nous faire parvenir les détails et les montants applicables. Veuillez noter que les montants payés ne sont pas tous admissibles. Une analyse de ces montants devra être faite. Le crédit pour frais médicaux liés à la fertilité a été clarifié et permet maintenant certaines déductions, comme par exemple, l'utilisation de technologies reproductives même lorsqu'il n'y a pas de condition médicale d'infertilité.
- Non
20. Hébergez-vous ou avez-vous un proche admissible ayant une déficience (mère, père, etc.) pour lequel vous pouvez obtenir le crédit canadien pour aidant naturel (ou crédit provincial pour personne aidante) ?
- Oui Si oui, veuillez compléter l'annexe **Famille** et fournir les informations pour la personne à charge. Veuillez fournir le revenu de la personne à charge si nous ne préparons pas sa déclaration de revenus.
- Non
21. Avez-vous payé des frais médicaux ou dentaires, non remboursés par un assureur, un programme gouvernemental ou autre (exemple : prestation dentaire canadienne) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir les reçus de vos frais médicaux, dentaires ou autres. Pour le coût de vos médicaments, veuillez obtenir un relevé des médicaments et de votre coût annuel auprès de votre pharmacien. Si une partie de vos frais médicaux, dentaires ou autres a été remboursée par votre assureur, ou par un programme gouvernemental ou autre, veuillez joindre les relevés détaillant les sommes remboursées afin que nous puissions déterminer quel montant vous pouvez réclamer.
- Non
22. Avez-vous payé une prime pour assurance médicale (médicaments, soins médicaux et soins dentaires) pour vous et votre famille (non incluse sur vos feuillets T4 ou T4A) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir votre reçu officiel.
- Non
23. Si vous aviez 65 ans ou plus en 2022, ou si vous êtes admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, avez-vous payé des montants pour des rénovations admissibles pour permettre l'accès au logement ou réduire le risque de blessures à l'intérieur du logement admissible ?
- Oui Si oui, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt pour des dépenses de rénovations admissibles d'un maximum de 20 000 \$ qui permettent l'accès au logement ou réduisent le risque de blessures à l'intérieur du logement admissible pour le particulier déterminé. Veuillez nous fournir les factures pour ces travaux.
- Non
24. Si vous aviez 70 ans ou plus en 2022, avez-vous payé des frais pour des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives ?
- Oui Si oui, et si votre revenu net ne dépasse pas 44 630 \$ en 2022, veuillez nous fournir les reçus officiels pour les activités. Veuillez noter que le crédit maximum disponible est de 40 \$.
- Non



DÉDUCTIONS (suite)

25. Si vous aviez 70 ans ou plus en 2022, avez-vous payé pour des services vous permettant de demeurer dans votre résidence de façon autonome (exemples : assistance pour le bain, repas, nettoyage et autres) ?
- Oui Si oui, veuillez nous fournir les reçus officiels pour ces frais. Veuillez noter que le crédit est calculé en fonction de votre revenu familial, c'est-à-dire que le crédit sera réduit si votre revenu familial est plus élevé que 61 725 \$ en 2022. De plus, veuillez nous fournir l'information ci-après concernant votre loyer :
- Non
- Montant de votre loyer mensuel en janvier 2022 : _____.
- Loyer modifié en _____ 2022
(exemple : augmentation en juillet.).
- Montant de votre loyer mensuel en décembre 2022 : _____.
26. Si vous aviez 70 ans ou plus en 2022, avez-vous payé des frais pour l'achat, la location ou l'installation d'équipements admissibles pour vous permettre de demeurer dans votre résidence de façon autonome (une baignoire à porte, un fauteuil monté sur rail pour monter ou descendre mécaniquement un escalier ou autres) ?
- Oui Si oui, veuillez joindre les reçus ou le détail des frais. Les premiers 250 \$ ne sont pas admissibles au crédit.
- Non
27. Avez-vous droit au crédit pour personnes handicapées ?
- Oui Si oui, et si c'est une première demande, veuillez fournir les formulaires T2201 et TP-752.0.14 dûment signés par le professionnel de la santé admissible. Veuillez noter que les infirmières et infirmiers praticiens ont été ajoutés à la liste des professionnels de la santé qui peuvent attester de l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées.
- Non
28. Étiez-vous locataire au 31 décembre 2022 ?
- Veuillez noter que cette question concerne le crédit d'impôt pour solidarité du Québec. Si votre revenu familial dépassait 63 351 \$ (personne avec conjoint) ou 58 179 \$ (personne sans conjoint/monoparentale), vous n'avez pas accès à ce crédit. Vous n'avez donc aucun document à nous fournir.*
- Oui Si oui, et si votre revenu familial était sous le seuil indiqué ci-contre, veuillez joindre le Relevé 31 qui vous a été remis par votre propriétaire. Ce relevé est nécessaire pour le calcul du crédit pour solidarité du Québec, si vous y avez droit.
- Non
29. Étiez-vous propriétaire de votre résidence au 31 décembre 2022 ?
- Veuillez noter que cette question concerne le crédit d'impôt pour solidarité du Québec. Si votre revenu familial dépassait 63 351 \$ (personne avec conjoint) ou 58 179 \$ (personne sans conjoint/monoparentale), vous n'avez pas accès à ce crédit. Vous n'avez donc aucun document à nous fournir.*
- Oui Si oui, et si votre revenu familial était sous le seuil indiqué ci-contre, veuillez nous fournir votre relevé de taxes foncières municipales pour l'année 2022. Ce relevé est nécessaire pour le calcul du crédit pour solidarité du Québec, si vous y avez droit.
- Non

